

17/03/2016

# NOTE ÉVALUATIVE PRE 2014-2015

*« Rien dans l'univers ne saurait résister à l'ardeur convergente d'un nombre suffisamment grand d'intelligences groupées et organisées ».*

*Theilhard de Charlin*

# Table des matières

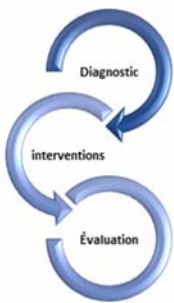
INTRODUCTION	1
Faits marquants	1
ORGANISATION	2
La Caisse des Écoles	2
La Direction de l'Éducation	2
Les équipes médico-sociales scolaires de la Ville de Lyon au sein du PRE	3
Les professionnels médicosociaux	3
Le PRE dans les territoires	4
Les territoires en PRE	4
La mise en réseau des acteurs de la réussite éducative (Groupes Techniques PRE)	5
La commission veille éducative dans les territoires en PRE (CVE)	6
Les Équipes de Réussite Éducative	7
Les partenaires du PRE : une mobilisation dans la durée	7
Des partenaires institutionnels fondamentaux	7
Des partenaires Ville	9
Des partenaires locaux incontournables	9
ÉLEMENTS DE BILAN DES PARCOURS	10
Un outil de suivi renseigné par chaque ERE	10
Éléments de synthèse	10
Répartition des parcours par territoires et par genre	10
Répartition des parcours par genre et par niveau de classe	11
Les difficultés prédominantes traitées dans les parcours	11
Évaluation des objectifs	13
Évaluation globale des parcours	13
Évaluation scolaire des parcours (indicateurs de l'Éducation nationale)	14
Motifs de fin de prise en charge d'un enfant dans un parcours de réussite éducative	14

## Table des matières

---

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES .....	15
Budget 2015 .....	15
Compte administratif 2015 .....	15
GLOSSAIRE .....	16
ANNEXE : liste des membres permanents du CCRE .....	18

*Une année de  
mise en œuvre  
des réformes...*



## INTRODUCTION

### Faits marquants

Le Projet de Réussite Éducative lyonnais entre dans sa 11<sup>e</sup> année de fonctionnement. Il s'adapte chaque année aux orientations nationales et départementales mais également à l'évolution des territoires et aux besoins des enfants.

L'année 2014-2015 s'est inscrite dans la mise en œuvre des nouvelles géographies prioritaires de l'État (Ville et Éducation nationale), des nouveaux rythmes scolaires, de l'élaboration du PEDT de la Ville de Lyon et du Contrat de ville.

Les partenaires incontournables du PRE ont eux aussi été impactés par de nouvelles orientations ou réformes (réforme des rythmes, Éducation prioritaire, réforme du collège, Métropole...).

À la rentrée scolaire 2014-2015, la démarche PRE s'est poursuivie dans les territoires habituellement concernés (ingénierie et projet). Dans ce contexte, il est important que les enfants inscrits en parcours de réussite puissent bénéficier d'une continuité dans leur prise en charge tout au long de l'année scolaire. Parallèlement, les modalités de développement de la démarche ont été définies dans les quartiers désormais classés en quartier prioritaire et ne bénéficiant pas encore du PRE.

Un nouvel outil de suivi informatisé des parcours a été élaboré en 2014. Il permet aux Équipes de Réussite Éducative d'élaborer, de suivre et d'évaluer le parcours de chaque enfant avec leur(s) parent(s). Cet outil agrège l'ensemble des interventions proposées et donne la possibilité aux professionnels et au(x) parent(s) de visualiser l'ensemble des actions et dispositifs mobilisés. Accompagner la mise en place de cet outil demeure un enjeu permanent. Il faut veiller à ce que chaque professionnel intègre la plus value d'un outil de suivi commun permettant de passer d'une perspective unidisciplinaire à une synergie collective et créative.

À Lyon, les indicateurs d'évaluation scolaire demandés par le Préfet au Directeur Académique ont été intégrés dans l'outil de suivi 2014-2015. Il a été présenté au Conseil Consultatif de Réussite Éducative du 19/03/2015.

Le bilan d'activité du PRE a été retravaillé. Il est constitué désormais de deux types de documents :

> une note évaluative permettant aux partenaires d'avoir une lisibilité globale du fonctionnement du PRE pour l'année 2014-15 et de repérer les perspectives d'évolution et d'amélioration.

> des fiches territoires proposant une photographie annuelle des quartiers en PRE, avec une analyse des parcours de réussite éducative et des données actualisées par les partenaires. Ces documents illustrent la déclinaison du PRE dans chaque territoire et sont partagés avec l'ensemble des acteurs locaux.



*Une organisation privilégiant une transversalité des métiers au sein de la Direction de l'Éducation*

## ORGANISATION

Le projet de réussite éducative est intégré au sein du Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Lyon (PEDT), lui-même volet éducation du Contrat de Ville.

### La Caisse des Écoles

Elle assure la gestion administrative et financière du Projet de Réussite Éducative. Le Conseil Consultatif de Réussite Éducative (CCRE)<sup>1</sup>, instauré par le décret n°2005-637 du 30 mai relatif aux caisses des écoles se réunit deux fois par an à l'initiative du Président de la Caisse des Écoles ou sur demande de la majorité des membres de ce conseil. Il est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives au Projet de Réussite Éducative. Il propose au Comité de la Caisse des Écoles la répartition des crédits affectés au dispositif de Réussite Éducative et évalue la démarche et les résultats des actions mises en place.

### La Direction de l'Éducation

Le PRE est piloté par une conseillère technique (CT) au sein de la Mission éducative et médico-sociale en lien avec :

- 5 coordonnatrices du PEDT (en charge notamment du volet éducation du contrat de ville en lien avec les missions territoriales)
- 2 conseillères techniques du service médico-social scolaire
- la Caisse des Écoles (gestion administrative et financière)
- les chargées d'observatoires (Direction de l'Éducation et Direction du Développement territorial)

Dans les territoires, le Projet de Réussite Éducative est animé par la coordonnatrice du PEDT et la conseillère technique sociale scolaire. Leurs rôles se complètent de la manière suivante :

- la conseillère technique sociale scolaire est en charge de l'animation des commissions Veille Éducative. Personne ressource des animateurs ERE et plus particulièrement des professionnels médico-sociaux scolaires en PRE, elle est garante du cadre éthique et déontologique et veille au respect de la mise en œuvre de la méthodologie de parcours en lien avec le coordonnateur du PEL
- le coordonnateur du projet éducatif de territoire favorise la mise en réseau des acteurs (animation d'un groupe technique par territoire). Personne « ressource » des animateurs des ERE, il apporte une connaissance de l'offre socio-éducative du territoire. Il participe à l'émergence et à la définition des besoins. Il suit et évalue les projets PRE et veille au respect de la méthodologie de parcours.



<sup>1</sup> Cf. liste des membres permanents du Conseil consultatif page 18



## Les équipes médico-sociales scolaires de la Ville de Lyon au sein du PRE

À Lyon, la municipalité se préoccupe de la santé des élèves depuis 1879. Aujourd'hui, dans chaque école publique, une équipe médico-sociale (médecin, infirmier, assistant social) est au service des enfants et de leur famille, de la grande section de maternelle au CM2.

Les missions des équipes médico-sociales sont de favoriser la réussite scolaire et éducative et promouvoir la santé. Elles se déclinent en activités par corps professionnel.

Du fait de leur présence dans les écoles primaires, les équipes médico-sociales scolaires, sont des acteurs primordiaux de la mise en œuvre du PRE.

### Les professionnels médicosociaux

Ils font partie des animateurs des Équipes de Réussite Éducative au côté des professionnels de l'Éducation nationale offrant ainsi une complémentarité dans les regards portés sur les situations. Ils apportent leurs compétences spécifiques liées à l'accompagnement individualisé des familles et à leur connaissance fine de la situation des enfants.

*Les assistants sociaux* sont généralement les référents des parcours de réussite éducative des enfants. En effet, la place spécifique qu'ils occupent à l'intérieur et à l'extérieur de l'école leur permet :

- > d'être en lien avec les partenaires du territoire (structure associative, professionnels socio-éducatifs...)
- et de favoriser l'ouverture de l'école sur son quartier en lien avec les coordonnatrices du PEDT
- > d'être garant du respect de la place des familles (cadre éthique et déontologique) et de veiller à leurs participations tout au long de l'élaboration et du suivi du parcours de leur enfant.
- > d'apporter la vision globale du parcours de l'enfant et veiller à ce que les réussites des enfants soient valorisées au sein de l'établissement scolaire.

*Les infirmiers et les médecins* sont garants de la bonne prise en compte de la santé des enfants tout au long de leurs parcours.

Lors des consultations de CE2 et CM2 réalisées auprès des enfants, les infirmières peuvent proposer aux enfants et à leur famille, en lien avec l'ERE les projets correspondant aux besoins identifiés, par exemple, les projets « Embrayer et passer la 6<sup>ème</sup> en douceur » des territoires de Mermoz et Langlet-Santy (8<sup>e</sup> QPV).

Au cours de l'année 2014, les secteurs de travail des professionnels ont été modifiés pour mieux prendre en compte les besoins des enfants, en particulier dans les écoles en PRE. De ce fait, de nombreux professionnels ont changé de secteurs et d'établissements. Par ailleurs, le poste de médecin à la Duchère est resté vacant pendant deux mois et une infirmière du 7<sup>e</sup> arrondissement est restée en arrêt de travail durant 4 mois.



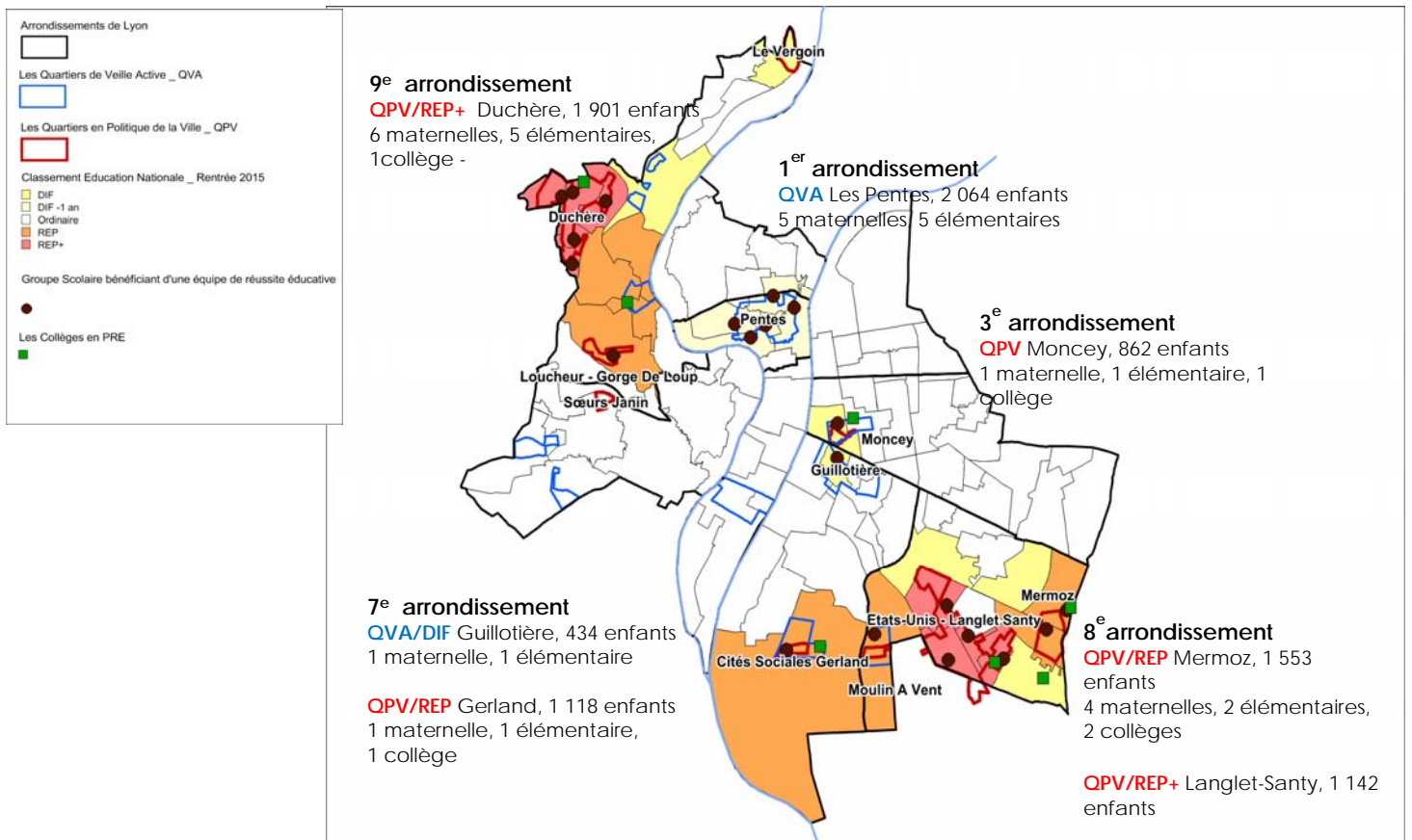
*Pour la rentrée 2015-2016, dans le cadre de la refonte de la géographie prioritaire :*

- Implication des équipes médico-sociales dans 12 nouveaux établissements scolaires en PRE
- Renforcement du temps d'intervention des assistants sociaux dans les écoles en PRE
- Expérimentation de la présence de deux infirmières dans une école du 7<sup>e</sup> à effectif important, avec une multiplicité des problèmes de santé.

## Le PRE dans les territoires

### Les territoires en PRE

7 quartiers en PRE regroupant **6 541** enfants scolarisés dans **41** établissements scolaires (19 maternelles, 16 élémentaires, 6 collèges).





*Pour la rentrée 2015-2016, dans le cadre de la refonte de la géographie prioritaire, le PRE se développera dans 5 nouveaux quartiers en QPV :*

- 9<sup>e</sup> Le Vergoin – QPV/DIF (1 maternelle, 1 élémentaire)
- 5<sup>e</sup> Sœur Janin – QPV (1 maternelle)
- 8<sup>e</sup> Etats-Unis – QPV/REP<sup>+</sup>/ZSP (3 maternelles, 3 élémentaires)
- 8<sup>e</sup> Moulin à Vent – QPV/REP (1 maternelle, 1 élémentaire)
- 9<sup>e</sup> Gorges de Loup – QPV/REP (1 maternelle, 1 élémentaire, 1 collège)

## La mise en réseau des acteurs de la réussite éducative (Groupes Techniques PRE)



Animer un réseau d'acteurs au sein des GT PRE, c'est proposer un cadre structurant, qui permet à chacun de se reconnaître et de partager des savoirs d'expérience. Les professionnels peuvent partager leurs expertises, leurs questionnements, leurs productions, outils ou approches. Pour certains, « c'est un moyen de développement professionnel qui permet de rompre l'isolement ou le cloisonnement ».

La mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire est un défi permanent pour le PRE, il s'agit de maintenir une forme de continuité éducative dans un environnement en évolution constante (changements d'orientations, de missions, turnover des professionnels).

Le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires ne peut être efficient qu'à partir du moment où l'ensemble des acteurs se sent concerné par la problématique qui les réunit et les mobilise. Pour élaborer des parcours de réussite éducative, il ne suffit pas d'avoir une bonne connaissance de l'offre éducative, il est primordial pour chacun d'avoir un espace de travail qui permette de questionner les pratiques, de comprendre les articulations et interactions entre les différents dispositifs et de repérer les complémentarités métiers.



*Pour la rentrée 2015-2016*

*- La mise en œuvre du PEDT, dans sa phase de diagnostic, a permis cette année de questionner les instances existantes. Les nouvelles organisations territoriales du PEDT vont progressivement intégrer l'instance technique du PRE, soit en conservant un groupe de travail thématique transversal réussite éducative ou en inscrivant la démarche à l'échelle d'un bassin de vie<sup>2</sup>.*

<sup>2</sup> L'INSEE définit un bassin de vie comme le plus petit territoire au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.





*83 enfants (31 filles et 52 garçons) ont bénéficié d'un parcours de réussite éducative initié par la CVE*

## La commission veille éducative dans les territoires en PRE (CVE)

Dans chaque arrondissement concerné par la démarche PRE, une commission veille éducative est animée par une conseillère sociale de la Mission éducative et médico-sociale.

Cette instance s'adresse à des enfants en risque de rupture scolaire et/ou sociale. Elle peut être saisie par l'ensemble des professionnels du secteur socio-éducatif ou directement par la famille. Elle permet de réunir dans un même temps et lieu, les parents et leur enfant, le ou les professionnels qui les accompagnent, les membres permanents, pour co-construire un projet adapté à la situation en s'appuyant sur les ressources et les besoins de chacun. Cette configuration et les interactions qu'elle permet, dans un cadre garanti par la conseillère technique sociale qui l'anime, favorisent le soutien de la dynamique familiale comme l'engagement des professionnels qui l'accompagnent.

### Principaux motifs de saisine de la CVE

- L'accompagnement des moments de transition et en particulier le passage CM2-6<sup>e</sup>
- La préparation d'une orientation ou d'une transition (éducative, spécialisée, scolaire, enseignement professionnel)
- Le parcours des enfants accueillis à l'internat, depuis le projet d'admission jusqu'à la sortie

En 2014-15, la CVE a été particulièrement mobilisée pour préparer le retour des enfants inscrits jusqu'alors à l'Internat municipal Favre. En complément du travail mené par les équipes de l'internat, un accompagnement sur mesure a été proposé aux familles avec les professionnels concernés.

Différents objectifs ont été visés permettant d'accompagner l'enfant et sa famille dans le changement d'établissement scolaire, de définir les aides scolaires à mettre en place et proposer l'inscription à des activités périscolaires.

En 2015-16, l'assistante sociale de l'internat aura pour mission de veiller et garantir la continuité des accompagnements proposés à l'issue de la prise en charge à l'internat, en lien avec les professionnels intervenants auprès des enfants concernés. Par ailleurs, un accompagnement individualisé à domicile par l'AFEV (accompagnement à la scolarité et ouverture culturelle) sera proposé aux parents. 15 enfants vont pouvoir en bénéficier.



### Pour la rentrée 2015-16

- Optimiser l'utilisation de la CVE : il est important que cette instance soit inscrite comme outil au sein des institutions partenariales et intégrée comme complémentaire à leurs instances.
- Communiquer davantage sur la plus-value de la CVE auprès des institutions, des professionnels et des familles
- Évaluer les parcours à partir de l'outil de suivi PRE

*33 ERE ont été constituées et animées par 49 professionnels de l'Éducation nationale et 18 de la Ville de Lyon.*



## Les Équipes de Réussite Éducative

Une Équipe de Réussite Éducative (ERE) est constituée dans chaque école et collège en territoire PRE. Elle réunit l'ensemble des professionnels et les parents pour élaborer des projets personnalisés pour des enfants présentant des fragilités dans les domaines de la scolarité, du social et de l'éducatif, de la santé et des loisirs. L'animation de l'ERE est confiée à un binôme ou trinôme de professionnels (selon la taille de l'établissement scolaire) composé des membres de l'équipe pédagogique et des professionnels médico-sociaux du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Ces animateurs sont indemnisés sur la base d'un forfait annuel de 18 heures.

Interlocuteur privilégié de l'ERE, l'animateur assure les missions suivantes :

- > Présenter le dispositif aux membres de l'ERE dans les différentes instances de concertation
- > Relayer les informations et actualités liées à la démarche
- > Être garant du cadre éthique et déontologique
- > Faciliter le repérage des situations en sollicitant les instances existantes ou en les proposant si besoin (synthèses de classe, conseils de cycle, commissions de suivis...)
- > Déterminer, avec les professionnels, le ou les référents les plus adaptés pour rencontrer les parents et instaurer un lien privilégié
- > S'assurer du suivi des situations
- > Aider les professionnels à évaluer, dans la durée, la situation de l'enfant en renseignant les outils de suivi et les indicateurs de suivi des parcours
- > Participer aux instances et réunions techniques du territoire et relayer les contenus auprès de l'ERE



*Pour la rentrée 2015-16*

*- Constituer les ERE dans l'ensemble des collèges concernés et former les professionnels à l'outil de suivi des parcours*

*- Poursuivre la formation des ERE (turn-over des professionnels)*

## Les partenaires du PRE : une mobilisation dans la durée

### Des partenaires institutionnels fondamentaux

Les données des partenaires de la réussite éducative sont intégrées dans les fiches territoires. Ces fiches sont actualisées chaque année. Il s'agit de partager un diagnostic global à l'échelle de chaque quartier. Ces éléments sont complémentaires aux données issues des parcours de réussite éducative. Ils permettent aux professionnels de s'entendre sur des problématiques partagées, de dégager des tendances et de prioriser les projets.

Dans la perspective de l'écriture de plusieurs documents : actualisation du Projet Educatif De Territoire Lyonnais et ses déclinaisons territoriales, écriture des engagements du volet éducation du Contrat de Ville, élaboration des projets des REP et REP+, il sera important de poursuivre ce travail en réseau. L'enjeu est d'engager ces travaux en gardant une perspective commune : une plus grande cohérence des projets au bénéfice des enfants et de leur famille. Pour garantir une mobilisation des acteurs dans la durée, il sera important d'articuler les méthodes de concertation et montrer les liens et articulations entre les différents projets.

Comme chaque année, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Rhône nous transmet des indicateurs de contexte (taux de réussite au Diplôme National des Brevets, pourcentage d'élèves boursiers...). Ils sont intégrés en l'état dans les fiches territoires. Cette année, en amont de la rédaction de cette note, les équipes des écoles et des collèges ont eu la possibilité de commenter les éléments relatifs aux parcours de réussite éducative et de les enrichir avec des données quantitatives et qualitatives.

Le service social en faveur des élèves de l'Éducation nationale transmet également des données concernant les motifs des prises en charges réalisées par les assistant(e)s du service social dans les collèges, complétant ainsi les analyses des assistantes sociales scolaire du 1<sup>er</sup> degré.

La Caisse d'Allocation Familiale participe chaque année au financement de certaines actions du PRE dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité) et permet ainsi à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier de ces projets. Ils sont étudiés avec les partenaires du Comité Départemental de la Parentalité et des Projets Éducatifs de Territoires afin de vérifier s'ils correspondent aux orientations fixées. Différents moyens sont ensuite mobilisés afin de cofinancer ces actions (État, Ville, CAF).

La Métropole de Lyon a intégré les compétences du département et notamment dans le cadre de sa mission de Solidarités, la Protection Maternelle et infantile, partenaire du PRE. Dans un contexte de réorganisation des services, la direction de la PMI n'a pas été sollicitée cette année pour alimenter les diagnostics de territoire.



*Pour la rentrée 2015-16*

- Planifier des temps de travail communs avec les Inspecteurs de l'Éducation nationale et des principaux de collège autour des enjeux du PRE (présentation de l'outil de suivi des parcours de réussite éducative, suivi des projets spécifiques)*
- Participer aux comités de pilotage des REP et REP + pour partager les diagnostics*
- Organiser des rencontres entre personnels médico-sociaux du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré*
- Établir des protocoles d'échange de données entre partenaires du PRE avec notamment l'Éducation nationale et les services de PMI de la Métropole*

## Des partenaires Ville

Différents services de la Ville sont également mobilisés et concourent par leurs actions à la démarche de Réussite Éducative, directement par leurs interventions auprès des enfants inscrits en parcours (Mercredis de Lyon, Divertisports), indirectement par leurs expertises et suivis des acteurs et des projets (missions territoriales, l'observatoire du développement territorial et la mission Santé).

## Des partenaires locaux incontournables

Chaque année, les partenaires associatifs répondent à un appel à projet PRE. La programmation des actions PRE est réalisée de manière concomitante avec la programmation du PEDT. Les coordonnateurs du PEDT rencontrent les acteurs concernés (ERE, équipe des écoles et collèges, équipe médico-sociale, structures associatives, IEN). Ils veillent à une bonne articulation du PRE avec les autres actions du territoire pour une plus grande cohérence d'intervention.

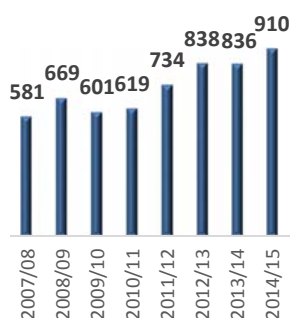
Ainsi, 103 actions seront développées en 2015-2016 dans l'ensemble des territoires. Les axes réussite scolaire et persévérance scolaire sont priorités. Les axes thématiques sont répartis de la manière suivante :

- **Réussite scolaire** : ateliers langage, ateliers réussite scolaire...
- **Persévérance scolaire** : module de prévention du décrochage et de l'exclusion scolaire...
- **Accompagnement des transitions** : action de l'AFEV, actions favorisant la transition école-collège...
- **Estime de soi - ouverture artistique et culturelle** : atelier théâtre, art thérapie, écriture, citoyenneté...
- **Relation parents-école - questions éducatives** : LAP, tous types d'ateliers s'adressant aux parents et/ou parents-enfants...
- **Santé** : valorisation des actions d'éducation à la santé réalisées par les professionnels médico-sociaux scolaire



## ÉLÉMENTS DE BILAN DES PARCOURS

Évolution du nombre d'enfants inscrits dans un parcours de réussite éducative



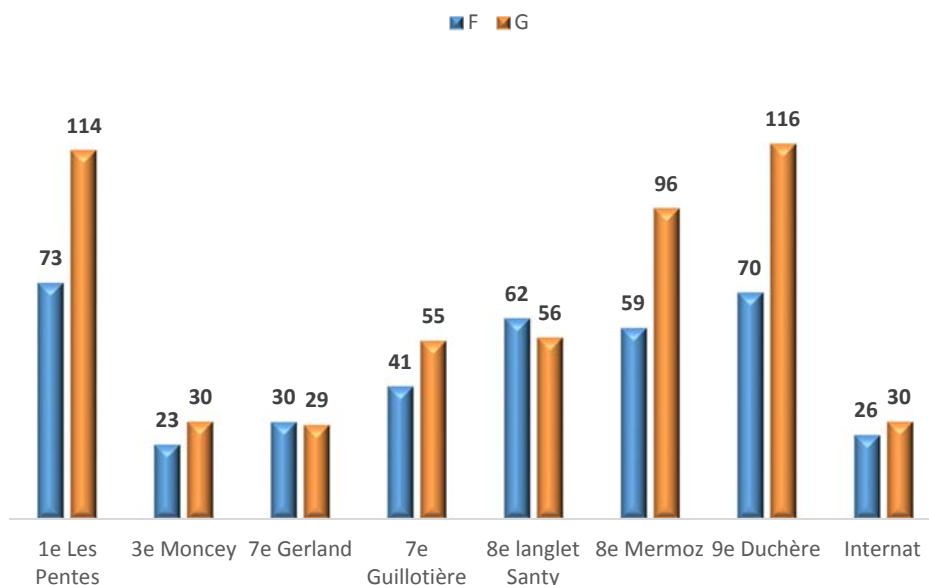
### Un outil de suivi renseigné par chaque ERE

À l'entrée dans le parcours, il s'agit de s'entendre sur les difficultés prédominantes, de les qualifier, de fixer des objectifs et de proposer les interventions à mettre en œuvre. Chaque année, les ERE évaluent les parcours (efficacité des actions mises en œuvre, réalisation des objectifs). En fonction de cette évaluation, certains enfants peuvent sortir du parcours (objectif et évaluation globale satisfaisante) ou être maintenus. Toute famille préalablement accompagnée par le PRE garde la capacité de réinterpeller l'ERE en cas de nouvelles difficultés.

En 2014-2015, 910 enfants (384 filles et 526 garçons) ont été inscrits dans un parcours RE. 827 enfants ont été inscrits en parcours par les ERE et 83 enfants par la CVE.

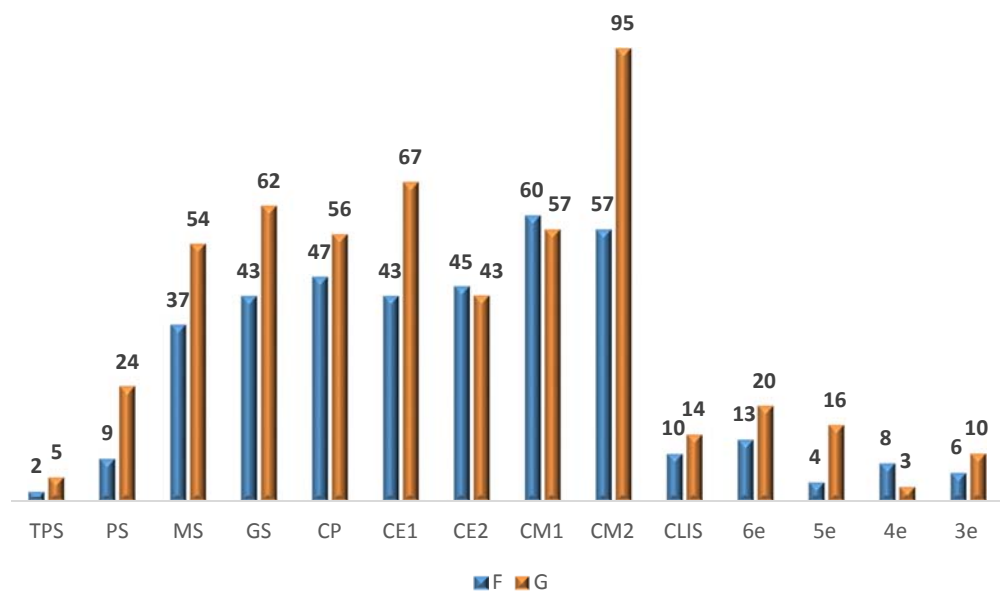
### Éléments de synthèse

#### Répartition des parcours par territoires et par genre



### Répartition des parcours par genre et par niveau de classe

Le nombre d'enfants inscrits en parcours reste élevé au moment des périodes des transitions, GS-CP et CM2-6<sup>e</sup>, mobilisant d'avantage les ERE du premier degré. Cette année, 4 collèges en PRE n'ont pas utilisé l'outil de suivi, ce qui explique le nombre peu élevé de parcours de jeunes collégiens.

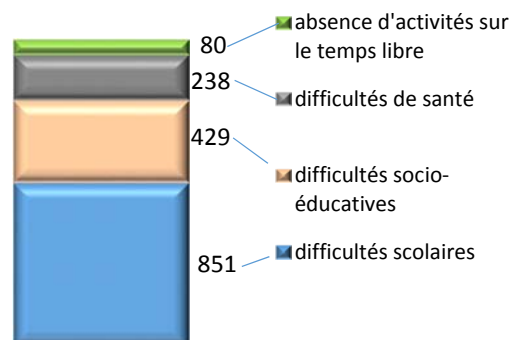


### Éléments d'évaluation des parcours

Les 827 enfants inscrits en parcours par les ERE (hors CVE) ont bénéficié d'une évaluation globale.

### Les difficultés prédominantes traitées dans les parcours

Elles se répartissent de la manière suivante :



Les ERE sont amenées à traiter plusieurs types de difficultés. Les interventions proposées sont plurielles et ciblent en priorité les besoins des enfants en privilégiant les interventions du droit commun avant celles plus spécifiques du PRE. Les équipes médicosociales sont les référents principaux des parcours.

Difficultés	Type de difficultés	Type d'intervention
Scolaires	Difficultés d'apprentissage	Aide pédagogique complémentaire
		Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
		Accompagnement individualisé AFEV (PRE)
	Comportement à l'école	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
		Prise en charge psychologique
		Accompagnement médico-social scolaire (Ville et Éducation nationale)

Difficultés	Type de difficultés	Type d'intervention
Sociales et éducatives	Difficultés éducatives	Accompagnement social scolaire (Ville)
		Accompagnement médico-social scolaire (Ville)
	Administratives et financières	Accompagnement dispositif d'aide à l'intégration scolaire (Ville)
		Accompagnement services de la Métropole
	Relation parents-enfants	Accompagnement social scolaire
		Prise en charge psychologique

Difficultés	Type de difficultés	Type d'intervention
Santé	Accès aux soins	Accompagnement médical scolaire (Ville et Éducation nationale)
		Prise en charge psychologique
	Langage oral ou écrit	Prise en charge orthophonie
		Ateliers langage PRE

Difficultés	Type de difficultés	Type d'intervention
Absence d'activité sur le temps libre	Accès aux loisirs/culture	Accompagnement individualisé AFEV (PRE)
		Accompagnement inscription loisir par le service social scolaire Ville

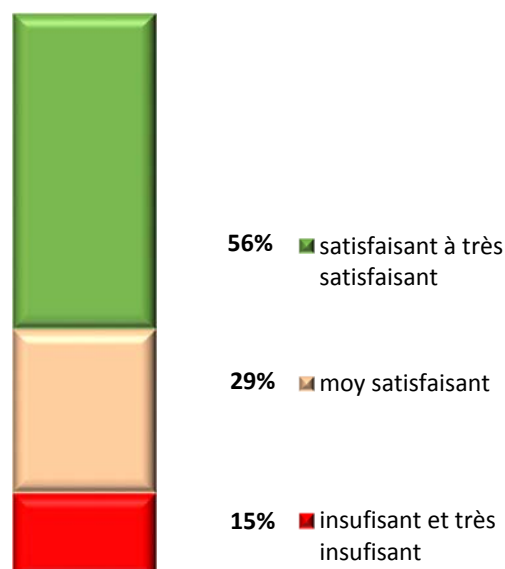
### Évaluation des objectifs

Les ERE ont fixé pour chaque parcours d'enfants un ou plusieurs objectifs évalués chaque année. Certains objectifs peuvent être atteints plus ou moins rapidement.

Objectifs	Nombre	Objectifs atteints
Améliorer les résultats scolaires	477	406
Accompagner le(s) parent(s) dans un parcours de soin	178	137
Accompagner le(s) parent(s) dans leur fonction parentale	152	124
Favoriser l'accès à des activités socio-culturelles	137	111
Renforcer l'estime de soi	111	90
Accompagner une orientation, transition	107	95
Prévenir le décrochage scolaire et l'exclusion scolaire	85	78
Améliorer la relation parent(s)-enfant	66	47
Améliorer la relation parent(s)-école	56	39
Favoriser l'éducation à la citoyenneté	51	40

### Évaluation globale des parcours

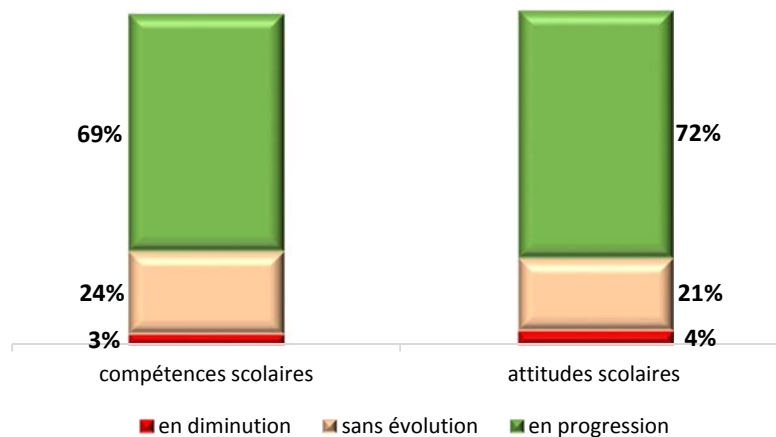
Les ERE évaluent la globalité de la situation (interventions, objectifs, scolarité) et synthétisent l'évolution de la situation de chaque enfant sur une échelle de 1 à 5.





### Évaluation scolaire des parcours (indicateurs de l'Éducation nationale)

Les ERE évaluent pour chaque enfant inscrit en parcours les attitudes et les compétences scolaires.



### Motifs de fin de prise en charge d'un enfant dans un parcours de réussite éducative

Pour chaque enfant, en fonction de l'évaluation de l'impact des interventions offertes, la réalisation des objectifs et de l'évaluation globale de l'ensemble du parcours, les ERE et le(s) parent(s) proposent le maintien ou la sortie de l'enfant dans un parcours.

En moyenne, un enfant reste deux ans dans un parcours (de 6 mois à 4 ans).

**281** sorties de parcours ont été comptabilisées en juin 2015 :

- pour 137, les objectifs sont atteints.
- 56 familles ont déménagé.
- 44 enfants ont été scolarisés dans un territoire qui ne met pas en place de PRE.
- 23 enfants ont atteint l'âge limite de prise en charge.
- pour 21 enfants : non adhésion des parents.

## ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

### Budget 2015

L'État (CGET) a alloué une subvention de 550 000 € pour l'exercice 2015.

Le budget a été construit dans un contexte relativement contraint : l'enveloppe initialement accordée par l'Etat s'élevait à 520 000 € contre 568 000 € en 2014, soit une baisse de 8,5 %.

L'économie de 48 000 € à réaliser devait se faire tout en maintenant le PRE dans les quartiers de Veille Active (à titre transitoire et de manière dégressive), en poursuivant le PRE dans les territoires en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et en développant le PRE dans les nouveaux territoires, et plus particulièrement ceux en QPV non couverts.

À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'Etat a attribué une enveloppe complémentaire de 30 000 € à la Caisse des Ecoles, ce qui a porté le montant de la subvention annuelle à **550 000 €**. Une partie de cette enveloppe complémentaire (20 000 €) a été actée lors des séances de programmation financière (résultat de la fongibilité des crédits politique de la Ville). Elle a permis la mise en place de la démarche PRE dans les nouveaux quartiers QPV à partir de la rentrée 2015-2016 (Etats-Unis et Moulin à vent dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et Gorge de Loup et Vergoin dans le 9<sup>e</sup> arrondissement). Le solde de l'enveloppe complémentaire (10 000 €) correspond à la réponse du Préfet fin juin, concernant un appel à projet qui a permis de financer deux projets dans les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements avec les collèges Rosset et Longchambon dans le cadre de la prévention de l'exclusion.

Ces éléments financiers n'incluent pas les participations des partenaires du projet et notamment de la Ville de Lyon à travers le soutien apporté en terme de personnels (coordonnateurs PEDT, service médico-social renforcé dans les territoires PRE) mais aussi de la CAF. La prise en compte de ces participations porte le budget PRE 2015 à **985 173 €** (dépenses) hors Éducation nationale.

### Compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 du budget annexe Réussite Educative géré par la Caisse des Ecoles s'élève à 555 030 € en recettes et 554 335 € en dépenses.

\* incluant la participation de la Ville de Lyon et de la CAF

Dépenses *		Recettes	
Fonctionnement	183 283 €	CGET	550 000 €
Suivi des parcours et projets	801 890 €	Ville de Lyon (droit commun)	387 471 €
		CAF (groupe CAF/CEL-CLAS)	45 562 €
		Autres	2 156 €
<b>TOTAL</b>	<b>985 173 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>985 867 €</b>

## GLOSSAIRE

---

**AIS** : l'Aide d'Intégration Scolaire est une aide financière, gérée par le CCAS et destiné aux enfants des familles en situation de grande précarité.

**AVS** : Auxiliaire à la vie scolaire

Certains élèves handicapés ont besoin pour poursuivre leur parcours scolaire d'être accompagnés pour réaliser certains gestes, certaines tâches de la vie quotidienne à l'école, au collège ou au lycée.

Le recours à l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire pour l'aide individuelle et à des matériels pédagogiques adaptés concourent à rendre possible l'accomplissement de la scolarité.

**CCRE** : Conseil Consultatif de Réussite Éducative

Instance de pilotage liée à l'organisation de la Caisse des Écoles, structure juridique et financière du PRE à Lyon. Cette instance est compétente pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux projets de réussite éducative.

**CGET** : Commissariat général à l'égalité des territoires

Il est issu du regroupement de la Datar, du SG-CIV et de l'Acisé.

**CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire

**CMP** : Centre médico-psychologique

**CMU-C** : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

**CS** : Centre social

**CT** : Conseillère technique

**DNB** : Diplôme National du Brevet

**ERE** : Équipe de Réussite Éducative

**Géographie prioritaire** : désigne les territoires sur lesquels la politique de la ville est déployée. Sa délimitation est réalisée par l'État, sur la base de critères qui ont évolué à plusieurs reprises depuis les débuts de la politique de la ville.

**IEN** : Inspection de l'Éducation nationale

**PEDT** : Projet éducatif de territoire

**PPRE** : Projet Personnalisé de Réussite Éducative

**QF** : Quotient Familial

**QPV** : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par les décrets n° 2014-1750 et 2014-1751 du 30 décembre 2014.

**QVA** : Quartier de veille active (quartiers inscrits en politique de la ville dans le CUCS 2007-2014 et sortants de la nouvelle géographie prioritaire)

**RASED** : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

**REP et REP<sup>+</sup>** : Réseau d'éducation prioritaire

Nouvelle géographie de l'éducation prioritaire entrée en vigueur en septembre 2015

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**VDL** : Ville de Lyon

**VE** : Veille Éducative

**ZSP** : Zones de Sécurité Prioritaires

Par une circulaire datée du 30 juillet 2012, le ministre de l'Intérieur a annoncé la création des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Ces zones ont été définies sur des critères relatifs à l'insécurité et aux déséquilibres socio-économiques constatés.

## ANNEXE : liste des membres permanents du CCRE

NOM - PRNOM	INSTITUTION
Madame Fatima BERRACHED	Mairie du 1 <sup>er</sup>
Monsieur Jean-Christophe BIDET	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
Madame Anne BRUGNERA	Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation, à l'éducation populaire, à la vie étudiante et la réussite et promotion universitaire
Monsieur Gérard COLLOMB	Maire de Lyon
Monsieur Jean-Jacques DAVID	La Métropole
Monsieur Paulo DA COSTA	Mairie du 7 <sup>e</sup> arrondissement
Madame Véronique DENIS LECOARER	FCPE
Monsieur Nicolas FAVRE	Fédération Œuvres Laïques
Monsieur Abel GAGO	Mairie du 9 <sup>e</sup> arrondissement
Monsieur Philippe HEILI	Éducation nationale
Monsieur Laurent JACQUELIN	Préfecture
Monsieur Franck LEVY	Mairie du 8 <sup>e</sup> arrondissement
Monsieur Charles MAURIN	DDCS 69
Monsieur Bernard NOLY	FRANCAS du Rhône
Madame Alexandra TANLET	PEEP
Monsieur José THÉVENIN	Éducation nationale
Monsieur Marc TIXIER	CAF
Madame Claudine RICHNER	Mairie du 3 <sup>e</sup> arrondissement
Madame Marion SAUZAY	Mairie du 5 <sup>e</sup> arrondissement